

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 30 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20240731-DELIB2024-22-DE
Date de télétransmission : 31/07/2024
Date de réception préfecture : 31/07/2024

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Nombre de Conseillers Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2024

En exercice 14 Date de l'affichage de la convocation : 23 juillet 2024

Présents 12

Votants 14

Abstention 0

Délibération N°2024-22

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, , Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENTS EXCUSES : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN

Secrétaire de séance : Luc DELANNOY

Objet : Convention partenariat extra communautaire aménagement des boucles cyclo touristiques Canal du Berry (office du tourisme de Vierzon)

Dans le cadre du projet régional de vélo route « Cœur de France à Vélo », la communauté de commune Vierzon-Sologne-Berry a décidé de mener une stratégie de développement en matière d'aménagement cyclo touristique.

Le projet finalisé propose le balisage de 5 boucles :

- Boucle des Ogres du Berry
- Boucle des églises romanes en Champagne-Massay
- Boucle des églises romanes en Champagne-ST Outille
- Boucle Sologne en Berry
- Boucle des Vignobles de Quincy
- La convention à pour objet l'implantation physique de la signalétique sur la portion des boucles qui se situe sur le territoire de la commune de QUINCY.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la communauté de commune Vierzon-Sologne-Berry

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 30 juillet 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Luc DELANNOY

Publication sur le site internet de la commune le : 02 août 2024

Acte transmis en préfecture le : 31 juillet 2024